

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier paysagiste

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	1/50

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	43
Glossaire technique	45
Glossaire du REAC	47

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	3/50

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre professionnel « Ouvrier du paysage » que l'arrêté de spécialité du 20 septembre 2018 avait défini en trois activités types conserve toute sa pertinence sous cette forme. Des savoirs et savoir-faire liés aux contraintes imposées par le changement climatique et la préservation de la biodiversité ont été intégrés à certaines compétences, ainsi que des savoir-faire relationnels en lien avec les conseils à prodiguer au client. L'intitulé de spécialité du titre professionnel est modifié en « Ouvrier paysagiste ».

Contexte de l'examen du titre professionnel

Les évolutions du secteur du paysage anticipées dans la précédente révision ont été confirmées par l'analyse du travail réalisée en 2022. Cette étude sur l'évolution de l'emploi d'ouvrier paysagiste a combiné des éléments de veille sectorielle, une enquête emploi diffusée à toutes les entreprises du secteur, ainsi que des entretiens auprès d'entreprises du paysage, de collectivités territoriales, d'organismes de formation, et de l'organisation professionnelle représentative des entreprises du paysage.

Comme anticipé, les conséquences du changement climatique, dont l'origine anthropique fait aujourd'hui consensus au sein de la communauté scientifique, et qui est caractérisé en France métropolitaine par une augmentation générale des températures et une baisse des précipitations, impactent l'activité des entreprises du paysage.

Les ouvriers paysagistes sont au cœur de la transition écologique. La préservation des écosystèmes et de la biodiversité est devenue un impératif pour toute réalisation dans le secteur du bâtiment, des travaux publics, et du paysage. Si le cœur de l'emploi reste inchangé, avec la traditionnelle distinction entre création et entretien d'espaces paysagers, certaines méthodes et techniques évoluent, en suivant l'évolution des concepts paysagers imposée par la crise climatique et celle de la biodiversité.

Le troisième volet du sixième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [1] propose des solutions d'atténuation de la crise climatique et émet des préconisations dont l'objectif est de limiter le réchauffement climatique global à 1,5 °C à la fin du siècle. Parmi les solutions, la plantation d'arbres, la végétalisation urbaine, une meilleure gestion de l'eau et de l'irrigation, la désartificialisation des sols et l'arrêt de l'urbanisation dans les zones côtières impliquent et impliqueront les entreprises du paysage.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux environnementaux et sociétaux, la profession a réécrit en 2021 le « Fascicule 35 », élément du cahier des clauses techniques générales (CCTG) de travaux de génie civil [2].

Les aménagements se doivent désormais d'être pérennes, économes en eau et en éléments fertilisants, et les végétaux protégés à l'aide de produits de biocontrôle. La flore d'origine locale, de préférence mellifère et produite localement selon des méthodes respectueuses de l'environnement, est mise en avant dans les aménagements paysagers, dans un objectif de favorisation de la biodiversité.

La végétalisation urbaine est un des axes de la transition écologique, mais aussi énergétique, afin de lutter contre les « îlots de chaleur », et favoriser le confort climatique des bâtiments, grâce aux fonctions naturelles de transpiration et d'ombrage des végétaux. Ce rôle du végétal est mis en avant par le biais des aménagements paysagers classiques (alignement d'arbres urbains, espaces verts), mais également par le biais de techniques nouvelles ou réinventées (murs et toitures végétalisés).

Les effets positifs des espaces paysagers et de l'arbre en ville sur le bien-être des populations sont reconnus et stimulent le secteur. Les collectivités territoriales en charge de la gestion d'espaces paysagers ont modifié leurs pratiques afin d'optimiser ces effets positifs : plantation d'arbres, charte de l'arbre en ville, concept de « l'arbre de pluie », modes de gestion raisonnés, renaturalisation des espaces délaissés, favorisation des pollinisateurs, écopâturage, mise à disposition de potagers urbains partagés, etc.

La typologie salariale des structures employant des ouvriers du paysage reste inchangée : l'emploi est majoritairement exercé dans des collectivités territoriales et des entreprises du paysage, ces dernières restant de petite taille (huit entreprises sur dix ont cinq salariés ou moins) [3].

Les outils, machines et matériaux utilisés progressent en matière de sécurité, de consommation énergétique, ou d'empreinte carbone, et les motorisations électriques, de plus en plus performantes, deviennent une alternative viable pour les professionnels du paysage, permettant de surcroît des économies de carburant et une amélioration de la prévention des troubles musculosquelettiques.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	5/50

Enfin, l'intitulé de spécialité du titre professionnel est modifié en « Ouvrier paysagiste » pour être en cohérence avec la dénomination la plus usitée de l'emploi dans les offres d'emploi ainsi qu'avec la convention collective nationale des entreprises du paysage.

[1] *IPCC, 2022: Summary for Policymakers*. In: *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press

[2] *Fascicule 35 – Aménagements paysagers, aires de sports et de loisirs de plein air - du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil*

[3] Union Nationale des Entreprises du Paysage, *Chiffres Clés Du Paysage 2020*

Liste des activités

Ancien TP : Ouvrier du paysage

Activités :

- Entretien d'un espace paysager
- Végétaliser un espace paysager
- Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Nouveau TP : Ouvrier paysagiste

Activités :

- Entretien d'un espace paysager
- Végétaliser un espace paysager
- Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	6/50

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Entretien un espace paysager	1	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		2	Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse
		3	Tailler des arbres et des arbustes
		4	Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur
		5	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
		6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
2	Végétaliser un espace paysager	1	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
		6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
		7	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
		8	Planter des arbres et des arbustes
		9	Réaliser un massif paysager
3	Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager	6	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
		10	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
		11	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
		12	Poser et entretenir un réseau d'arrosage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	8/50

FICHE EMPLOI TYPE

Ouvrier paysagiste

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'ouvrier paysagiste aménage et entretient des espaces paysagers dans un objectif esthétique (embellissement du cadre de vie), fonctionnel (loisirs, pédagogie, production alimentaire) ou écologique (préservation des écosystèmes et de la biodiversité). Il végétalise les villes et espaces périurbains, effectue des travaux de maçonnerie paysagère et réalise la pose et l'entretien des circulations, des terrasses et des équipements de parcs et jardins. Il assure l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux. Il réalise les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou croquis) transmises par son responsable hiérarchique, l'ouvrier paysagiste participe aux implantations des ouvrages, réalise les travaux de préparation de sol, de plantation de tous types de végétaux, d'engazonnement ou d'enherbement, et de mise en place de massifs ornementaux ou nourriciers, pérennes ou saisonniers, et à intérêt écologique. Il réalise, dans le respect des règles professionnelles, des ouvrages variés de maçonnerie paysagère, cheminements, terrasses, emmarchements, clôtures, bordures, etc. Il entretient les massifs, les végétaux isolés, les gazons, les friches et les surfaces minérales, et nettoie leurs abords. Il taille les végétaux dans un objectif esthétique et parfois productif (arbres fruitiers). Il procède, depuis le sol, à l'élagage des arbres, et à l'abattage et au débit d'arbres de quatrième grandeur [1]. Il intervient sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien) et sur des supports de plantation divers (pleine terre, conteneurs, façades et toitures végétalisées), en utilisant au plus juste la ressource en eau. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) implantées ou à planter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Sous la responsabilité de son responsable hiérarchique, il protège les végétaux des bioagresseurs par des méthodes préventives ou curatives adaptées, dans le respect de la législation en vigueur. Il utilise fréquemment et assure la maintenance de premier niveau des matériels motorisés spécifiques (débroussailleuse, tondeuse, taille-haie, tronçonneuse polyvalente, broyeur à végétaux...). Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents, tondeuses autoportées ou mini pelles.

L'ouvrier paysagiste exerce le plus souvent l'emploi en équipe, en plein air, en appliquant les directives de son responsable hiérarchique ou du client. Il se déplace quotidiennement pour se rendre sur les chantiers, dans un périmètre géographique local, en zone urbaine, rurale ou périurbaine. Selon l'entreprise, la semaine peut être organisée sur quatre jours afin d'optimiser les trajets et de diminuer la consommation de carburants, tout en améliorant les conditions de vie au travail. La nature de ses activités est soumise à la saisonnalité et aux conditions climatiques.

Il est sensibilisé aux conséquences du changement climatique sur ses activités : il économise l'eau et les hydrocarbures, et préserve des pollutions les environnements où il intervient. Il connaît les principes de fonctionnement d'un écosystème et favorise par son travail la biodiversité végétale et animale des jardins où il intervient.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures et équipements de protection individuelle (EPI) et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. S'il applique ce type de produits, il est titulaire du « Certiphyto ».

Il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse autoportée, tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Certains travaux de plantation et interventions d'élagage ou d'abattage nécessitent une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	9/50

[1] Arbres dont la taille adulte est inférieure à 10 mètres de haut, tels que définis dans les Règles professionnelles, n° P.C.2-R1 – Travaux de plantation des arbres et arbustes

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Entreprises du paysage
Parcs et jardins
Sols sportifs
Services techniques des collectivités
Services techniques des complexes touristiques

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

Ouvrier paysagiste, Ouvrier du paysage
Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste
Ouvrier des espaces verts
Agent d'entretien des parcs et jardins

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Phytoprotecteur :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail relatifs à l'habilitation électrique.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Chantiers forestiers et sylvicoles :

Article R717-78-7 du Code rural et de la pêche maritime relatif aux compétences nécessaires sur les chantiers forestiers et sylvicoles

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Entretien d'un espace paysager

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse

Tailler des arbres et des arbustes

Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur

Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	10/50

2. Végétaliser un espace paysager

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Réaliser un gazon ou une couverture végétale
Planter des arbres et des arbustes
Réaliser un massif paysager

3. Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Compétences transversales de l'emploi

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Convention collective nationale des entreprises du paysage du 10 octobre 2008.
Code(s) NSF :
214s--Travaux paysagers - mise en oeuvre
214r--Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport

Fiche(s) Rome de rattachement

A1203 Entretien des espaces verts

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	11/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Entretien un espace paysager

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la demande ponctuelle d'un client ou selon des prestations contractuelles définies par un cahier des charges, l'ouvrier paysagiste intervient sur des espaces paysagers existants. Après avoir établi un état des lieux de la végétation, il réalise les différentes opérations d'entretien des zones plantées.

L'ouvrier paysagiste identifie les végétaux et vérifie leur état sanitaire (maladies, parasites, concurrence d'adventices). À partir de consignes transmises sur le chantier par son responsable hiérarchique et à l'aide de machines spécifiques (tondeuse, taille-haie, débroussailleuse...), il entretient les couverts végétaux herbacés (gazons, jachères) à semi-ligneux (friches, lisières). Il réalise la taille des végétaux isolés ou en haie, si besoin à l'aide d'un échafaudage roulant spécifique ou d'une plate-forme individuelle légère, ainsi que l'élagage, l'abattage et le débit d'arbres de quatrième grandeur depuis le sol. Il désherbe manuellement les massifs et zones plantées ou utilise des produits de biocontrôle lorsque la réglementation le permet. Il réalise le travail du sol manuellement ou mécaniquement, découpe les bordures des gazons et massifs, contrôle les tuteurs, haubans et liens, et réalise les apports (eau, engrais, amendements) nécessaires au bon développement des végétaux, en gérant la ressource en eau au plus juste. Il veille à l'état sanitaire des végétaux, et applique si besoin des traitements préventifs ou curatifs dans le cadre de la lutte intégrée, en privilégiant les méthodes alternatives (lutte biologique, utilisation de préparations naturelles). Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) implantées sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents, tondeuses autoportées ou mini pelles. Il nettoie le chantier et procède au tri des déchets. Pour limiter leur volume, il broie les déchets verts et les valorise en utilisant le broyat pour pailler. Il nettoie ses outils et son matériel motorisé, réalise leur maintenance de premier niveau et les remise au dépôt de l'entreprise.

L'activité est soumise à la saisonnalité, le printemps et l'automne étant traditionnellement les saisons les plus chargées en opérations d'entretien. Les périodes de taille sont fonction des espèces, de leurs spécificités (période de floraison, croissance) et du cycle de reproduction de la faune locale. Selon les territoires, la taille des haies peut être soumise à réglementation et nécessite une adaptation des pratiques afin de préserver les espèces et habitats, qu'ils soient protégés ou non. Les conditions météorologiques influent sur l'organisation des chantiers.

L'activité se mène souvent en équipe. Les prestations sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier. Les méthodes de travail sont adaptées à la nature du site et des végétaux en place. L'importance des travaux, les plannings des chantiers, les conditions météorologiques et la saisonnalité conduisent parfois à des adaptations d'horaires. L'ouvrier paysagiste est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.

L'ouvrier paysagiste exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures et équipements de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il connaît et respecte les principes de préservation des écosystèmes, de la biodiversité et de l'environnement en général, ainsi que la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de protection des plantes.

S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse autoportée, tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Pour la taille des végétaux, il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

Certaines interventions d'élagage ou d'abattage nécessitent une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	13/50

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Phytoprofitaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Chantiers forestiers et sylvicoles :

Article R717-78-7 du Code rural et de la pêche maritime relatif aux compétences nécessaires sur les chantiers forestiers et sylvicoles

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse

Tailler des arbres et des arbustes

Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur

Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	14/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Végétaliser un espace paysager

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la création d'un espace ou d'un aménagement paysager, l'ouvrier paysagiste réalise les opérations d'installation de végétaux. Il prépare le sol, crée les massifs, installe un gazon ou un couvert végétal et plante les végétaux, en tenant compte de leurs spécificités, de la nature du terrain, de la saison et des contraintes environnementales et réglementaires.

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou croquis) transmises sur le chantier par son responsable hiérarchique, il prépare le sol mécaniquement ou manuellement et ouvre les trous et fosses de plantation destinés à recevoir les végétaux. Il identifie les végétaux à planter, contrôle leur état sanitaire, procède à l'habillage racinaire et à la taille des parties aériennes avant plantation. Il apporte les engrais et amendements nécessaires. Il plante les végétaux avec le support de tuteurage adapté, puis il réalise les finitions (cuvette d'arrosage, arrosage et nettoyage du chantier). Lorsque la réglementation le permet, il applique si nécessaire une préparation naturelle herbicide préalablement à l'implantation d'un couvert végétal. Il crée des surfaces engazonnées par semis, ou par plaquage de rouleaux de gazon organiques ou synthétiques. Il réalise des massifs ornementaux ou nourriciers, pérennes ou saisonniers, et à intérêt écologique (plantes mellifères, nectarifères, épuratrices). Il peut utiliser des techniques et des végétaux spécifiques lors des chantiers de végétalisation de toits et façades. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières, potagères, locales spontanées) implantées ou à implanter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents ou mini pelles. Il nettoie le chantier et procède au tri et à l'évacuation des déchets. Il nettoie ses outils et son matériel motorisé, réalise leur maintenance de premier niveau et les remet au dépôt de l'entreprise.

L'activité est réalisée toute l'année, cependant les plantations d'arbres sont réalisées de préférence en hiver et les semis s'effectuent en général au printemps et à l'automne. Les conditions météorologiques influent sur l'organisation des chantiers.

L'activité se mène souvent en équipe. Les prestations sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier. Les méthodes de travail sont adaptées à la nature du site et des végétaux à planter. L'importance des travaux, les plannings des chantiers, les conditions météorologiques et la saisonnalité conduisent parfois à des adaptations d'horaires. L'ouvrier paysagiste est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.

L'ouvrier paysagiste exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures et équipements de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il connaît et respecte les principes de préservation des écosystèmes, de la biodiversité et de l'environnement en général, ainsi que la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de protection des plantes.

S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Pour l'aménagement de toitures et façades végétalisées, il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation. Certains travaux de plantation nécessitent une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Phytosanitaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	15/50

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R.554-31 du Code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
Réaliser un gazon ou une couverture végétale
Planter des arbres et des arbustes
Réaliser un massif paysager

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Respecter des règles et des procédures
Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	16/50

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Lors de la création ou de l'entretien d'un espace ou d'un aménagement paysager, l'ouvrier paysagiste construit les ouvrages de maçonnerie paysagère (circulations, dallages, pavages, terrasses, bordures, emmarchements), installe et entretient les équipements de parcs et jardins (mobilier, clôtures) et les surfaces minérales. Il met en place et entretient les réseaux et systèmes d'arrosage intégrés automatisés.

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou repères d'implantation) transmises sur le chantier par son responsable hiérarchique, l'ouvrier paysagiste implante les emprises des ouvrages à réaliser. Il terrasse les fouilles pour les réseaux (petite évacuation pluviale, drain, arrosage automatique, mise en place de fourreaux), les bordures et les équipements, et il décaisse le terrain pour la création des circulations minérales (stabilisées, dallées ou pavées), et de terrasses bois ou minérales. Il désherbe les circulations manuellement, mécaniquement ou à l'aide d'une préparation naturelle herbicide. Il scelle les bordures et les équipements à l'aide de fondations en béton. Il réalise les surfaces minérales et la pose de terrasses. Il peut être amené à utiliser une bétonnière et une plaque vibrante, selon la nature et l'ampleur des travaux. Il pose et assemble les différents éléments d'un système d'arrosage automatique, qu'il raccorde à la source d'eau (réseau, citerne, etc.) et au réseau électrique. Il le programme afin d'utiliser la ressource en eau au plus juste, le met en service et procède à son entretien : hivernage, réparation de fuites, remplacement des pièces défectueuses et remise en eau. Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien de ses ouvrages de maçonnerie paysagère et de son réseau d'arrosage, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents ou mini pelles. Il nettoie ses outils et son matériel motorisé, réalise leur maintenance de premier niveau et les remise au dépôt de l'entreprise.

L'activité est réalisée toute l'année : lors des chantiers de création, cette activité intervient en amont de la végétalisation, lors des chantiers d'entretien, elle peut se réaliser dans un espace paysager végétalisé.

L'activité est réalisée seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier. La plupart des interventions sont réalisées à partir des consignes du chef d'équipe ou du chef de chantier et sous sa responsabilité. L'ouvrier paysagiste peut être amené à organiser et à exécuter les travaux qui lui sont confiés et être responsable de leur bonne réalisation. Cette activité se réalise sur chantier. Les matériels, l'organisation et les méthodes dépendent des types de surfaces à traiter, des saisons et des conditions météorologiques. L'ouvrier paysagiste est en contact avec les clients et le public qu'il renseigne.

L'ouvrier paysagiste exploite les manuels d'utilisation des constructeurs et les préconisations des fabricants pour la mise en œuvre des matériels et des produits. Il est en relation avec le chef d'atelier qui lui fournit le matériel et à qui il signale les pannes et problèmes mécaniques rencontrés.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures et équipements de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il connaît et respecte les principes de préservation des écosystèmes, de la biodiversité et de l'environnement en général, ainsi que la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de protection des plantes.

S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Pour l'aménagement de toits-terrasses, il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	17/50

Phytophytaire :

Article L.254-3 du Code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'Arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R.4323-55 à R.4323-57 du Code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R.4323-58 à R.4323-68 du Code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Articles R.4323-69 à R.4323-88 du Code du travail relatif au montage, démontage et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Électricité :

Articles R.4544-9 et R.4544-10 du Code du travail relatifs à l'habilitation électrique.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Respecter des règles et des procédures

Apprendre en continu

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	18/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'un espace paysager ou de la plantation de végétaux, reconnaître et sélectionner une espèce végétale à entretenir ou à planter, à partir de consignes orales ou écrites du chef d'équipe ou d'une demande du client.

Indiquer au client le nom botanique, le nom français et les principales caractéristiques (intérêt ornemental, besoins en eau, période de floraison, soins particuliers...) des végétaux implantés ou à planter. Signaler au chef d'équipe les végétaux règlementés (protégés ou envahissants). Repérer, reconnaître et nommer par son nom français une adventice, un parasite ou une maladie des végétaux.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul, sur chantier, chez un fournisseur, ou sur le site de l'entreprise ou du service technique, et en toutes saisons. La palette végétale avec laquelle il travaille est adaptée aux conditions locales et donc variable selon les régions : arbres et arbustes d'ornement et fruitiers, plantes vivaces, annuelles, bisannuelles, aquatiques et héliophytes. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap.

Critères de performance

Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français.

Les principales caractéristiques des végétaux sont connues.

La maladie, le parasite, ou l'adventice est repéré.

La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Reconnaître et nommer les végétaux implantés dans un espace paysager.

Sélectionner un végétal en fonction d'une consigne.

Extraire des informations de l'étiquette commerciale d'un végétal.

Repérer, reconnaître et nommer un agent phytopathogène, un prédateur ou un parasite sur un végétal.

Repérer, reconnaître et nommer les adventices présentes dans un espace paysager.

Repérer, reconnaître et nommer les espèces règlementées (protégées ou envahissantes) dans un espace paysager.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.

Répondre à une question d'un client sur l'identification des espèces présentes sur son terrain.

Connaissance de la morphologie des végétaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	19/50

Connaissance de la physiologie des végétaux.
 Connaissance des principes de systématique et de taxonomie des végétaux.
 Connaissance du nom botanique des végétaux rencontrés dans les espaces paysagers.
 Connaissance du nom français des végétaux rencontrés dans les espaces paysagers.
 Connaissance du nom français des maladies et parasites des végétaux courants dans les espaces paysagers.
 Connaissance des symptômes traduisant la présence des parasites et maladies des végétaux.
 Connaissance du nom français des plantes adventices courantes dans les espaces paysagers.
 Connaissance des catégories de végétaux (arbres feuillus, conifères, arbustes, vivaces, annuelles, bisannuelles, aquatiques, etc.).
 Connaissance des principales caractéristiques des végétaux (taille, couleur et période de floraison, conditions de sol, orientation...)
 Connaissance des principales caractéristiques des plantes adventices.
 Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel
 Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	20/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'un espace paysager, à partir de consignes orales du chef d'équipe, tondre un gazon ou débroussailler une friche et réaliser les opérations complémentaires de soins (engraissage, démoussage, scarification) afin d'obtenir un couvert végétal sain et homogène.

Au démarrage du chantier, vérifier l'état et le fonctionnement de la tondeuse, de la débroussailleuse ou du scarificateur et s'équiper des EPI. Tondre un gazon avec le type de tondeuse et à la hauteur adaptés suivant la saison, la dimension de la parcelle, sa destination (sol sportif, gazon d'agrément ou d'ornement) et son niveau d'entretien (intensif ou extensif). Réaliser les opérations de rénovation, les apports en fertilisants, et assurer les finitions. Lors de l'entretien d'une zone semi-ligneuse (friche, lisière), procéder au débroussaillage mécanique homogène du terrain à l'aide d'une débroussailleuse et, le cas échéant, préserver des végétaux (protégés, locaux...) repérés ou indiqués par le chef d'équipe. Nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier, traditionnellement pendant les saisons de pousse (printemps, automne). Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI adaptés à la tonte et au débroussaillage est obligatoire. Certaines régions limitent les périodes autorisant le débroussaillage (risques d'incendie). La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse et débroussailleuse autoportées, tracteur polyvalent) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la tondeuse et de la débroussailleuse sont vérifiés.

La tondeuse et la débroussailleuse sont utilisées dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La hauteur de tonte correspond à l'utilisation du gazon et à la saison.

Le grammage du semis de regarnissage est respecté.

Les projections lors du débroussaillage sont maîtrisées.

Les végétaux à conserver ne sont pas débroussaillés.

L'aspect de la parcelle après tonte ou débroussaillage est homogène.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier de tonte ou de débroussaillage.

Porter les EPI adaptés aux risques de la tonte et du débroussaillage.

Conduire une tondeuse ou une débroussailleuse autoportées.

Tondre à l'aide d'une tondeuse autotractée ou autoportée.

Réaliser les finitions de tonte à l'aide d'une débroussailleuse portée.

Débroussailler à l'aide d'une débroussailleuse portée, autoportée ou autotractée.

Aérer, démousser et défauter un gazon à l'aide d'un scarificateur.

Épandre un engrais spécial gazon.

Effectuer un semis de regarnissage sur gazon.

Assurer la maintenance de premier niveau d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un scarificateur.

Affûter et équilibrer une lame de tondeuse.

Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	21/50

Nettoyer un chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.
Répondre à une question d'un client sur l'entretien du gazon ou de la friche réalisé.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées à la tonte et au débroussaillage : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un scarificateur.
Connaissance de la morphologie des végétaux utilisés en engazonnement.
Connaissance de la physiologie des végétaux utilisés en engazonnement.
Connaissance des différents types de tondeuses.
Connaissance des réglages d'une tondeuse.
Connaissance des différents types de débroussailleuses et de systèmes de coupe.
Connaissance des méthodes d'affûtage et d'équilibrage des lames de tondeuses et de débroussailleuses.
Connaissance des matériels d'entretien des gazons.
Connaissance des vérifications périodiques des matériels pour limiter les pollutions.
Connaissance des bonnes pratiques permettant de limiter la consommation d'hydrocarbure des matériels
Connaissance du rôle des engrais et des amendements.
Connaissance des engrais spécifiques des gazons.
Connaissance des semences de gazon spécifiques au regarnissage.
Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une tondeuse, d'une débroussailleuse et d'un scarificateur.
Connaissance des règles de tri des déchets.
Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel
Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	22/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Tailler des arbres et des arbustes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'un espace paysager, à partir de consignes orales du chef d'équipe, procéder depuis le sol aux tailles saisonnières et d'élagage des végétaux d'ornement et fruitiers (arbres, arbustes, haies arbustives), manuellement ou mécaniquement (échenilloir, sécateur, élagueuse sur perche, taille-haie...). Au démarrage du chantier, vérifier l'état et le fonctionnement du matériel et des outils de taille. Respecter les caractéristiques du végétal en intégrant la période et la technique de taille adaptée au sujet afin de lui permettre un développement harmonieux. Utiliser ponctuellement une tronçonneuse depuis le sol et un broyeur à végétaux pour débiter, broyer et valoriser les résidus de taille du chantier. Nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices en fonction du type de végétal et de ses spécificités. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la taille de végétaux est obligatoire. Certaines régions limitent les périodes autorisant la taille de haie (nidification). La prévention des risques liés aux chutes de hauteur, ainsi que ceux liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds nécessite une habilitation. L'intervention peut revêtir un caractère d'urgence à la suite d'un épisode climatique (orage, tempête...): l'intervention d'élagage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de l'élagueuse sur perche, du taille-haie et du broyeur à végétaux sont vérifiés. L'élagueuse sur perche, le taille-haie et le broyeur à végétaux sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

Les caractéristiques du végétal ont été prises en compte.

L'aspect rendu après la taille est conforme aux caractéristiques et aux besoins du végétal.

Les coupes sont propres (pas d'éclatement ni de déchirure).

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier de taille de végétaux.

Porter les EPI adaptés aux risques liés à la taille de végétaux.

Affûter un outil manuel de taille des végétaux.

Affûter une lame de taille-haie.

Affûter une chaîne d'élagueuse sur perche manuellement ou avec une affûteuse.

Analyser un végétal et son environnement.

Tailler un arbre de petites dimensions et un arbuste à l'aide d'un sécateur.

Élaguer un arbre depuis le sol à l'aide d'un échenilloir ou d'une élagueuse sur perche.

Tailler une haie ornementale à l'aide d'une cisaille ou d'un taille-haie.

Utiliser un échafaudage de jardin ou une plate-forme individuelle roulante pour réaliser la taille d'une haie.

Broyer et évacuer ou réutiliser des résidus de taille à l'aide d'un broyeur à végétaux.

Assurer la maintenance de premier niveau d'une élagueuse sur perche, d'un taille-haie et d'un broyeur à végétaux.

Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.

Nettoyer un chantier après travaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	23/50

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.
Répondre à une question d'un client sur la taille des végétaux et les soins aux arbres réalisés.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées à la taille des végétaux : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une élagueuse sur perche, d'un taille-haie et d'un broyeur à végétaux.
Connaissance de la morphologie des végétaux.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis des limites de propriété.
Connaissance des principes et techniques de la taille des végétaux à vocation ornementale.
Connaissance des principes et techniques de base de la taille fruitière.
Connaissance des méthodes d'affûtage des outils manuels de taille.
Connaissance des méthodes d'affûtage de la lame d'un taille-haie.
Connaissance des méthodes d'affûtage et des réglages d'une élagueuse sur perche.
Connaissance des différents types de haies, de leur utilisation et de leur entretien.
Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.
Connaissance des normes de sécurité pour l'utilisation d'un échafaudage et d'une plate-forme individuelle roulante.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une élagueuse sur perche, d'un taille-haie et d'un broyeur à végétaux.
Connaissance des règles de tri des déchets.
Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel
Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	24/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien d'espaces plantés, à partir de consignes orales et sous la supervision du chef d'équipe, réaliser ou participer à des opérations d'abattage, façonnage ou débit d'arbres dits de quatrième grandeur (taille adulte de moins de dix mètres de haut).

Au démarrage du chantier, porter les EPI conformément à la réglementation, analyser l'arbre, son environnement et ses habitats faunistiques potentiels. Déterminer avec le chef d'équipe la zone de chute, le chemin et le lieu de retrait puis baliser la zone d'intervention conformément aux normes de sécurité. Procéder depuis le sol à l'abattage direct de l'arbre à l'aide d'une tronçonneuse, l'ébrancher, le débiter en tronçons réguliers et broyer les petits rameaux en vue de leur réutilisation et valorisation. Nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations en équipe, sur chantier, généralement en période de repos végétatif, ou en toutes saisons selon la demande du client, et strictement depuis le sol (sans grimpe), sur des arbres de petites dimensions (diamètre, hauteur) ne présentant pas de difficulté d'abattage particulière (orientation, environnement, état sanitaire). Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI adaptés aux risques du tronçonnage est obligatoire. Certaines régions limitent les périodes autorisant l'abattage d'arbre. Selon l'organisation de l'entreprise, les opérations d'abattages peuvent être réalisées exclusivement par un arboriste-grimpeur. La signalisation du chantier répond à des normes strictes afin d'assurer la protection des biens et des personnes. L'intervention peut revêtir un caractère d'urgence à la suite d'un épisode climatique (orage, tempête), par exemple l'abattage d'arbres dangereux ou le débit d'arbres tombés au sol : à proximité de réseaux aériens, ce type d'intervention nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la tronçonneuse et du broyeur à végétaux sont vérifiés.

La tronçonneuse et le broyeur à végétaux sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

Les coupes sont propres et les tronçons réguliers (pas d'éclatement ni de déchirure).

Le balisage de la zone d'intervention est effectué conformément à la réglementation.

La chaîne de tronçonneuse est affûtée avec l'outil adapté à son pas.

Le positionnement de l'entaille directionnelle correspond à la direction d'abattage choisie.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier d'abattage.

Porter les EPI adaptés aux risques du tronçonnage.

Affûter une chaîne de tronçonneuse manuellement ou avec une affûteuse.

Analyser un arbre et son environnement.

Repérer un arbre-habitat et ses dendro-microhabitats.

Déterminer la zone de chute, le chemin et la zone de retrait lors d'un abattage.

Réaliser une entaille directionnelle et un trait d'abattage à l'aide d'une tronçonneuse.

Débiter des arbres abattus à l'aide d'une tronçonneuse.

Broyer et évacuer ou réutiliser des résidus de taille à l'aide d'un broyeur à végétaux.

Assurer la maintenance de premier niveau d'une tronçonneuse et d'un broyeur à végétaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	25/50

Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.
Nettoyer un chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.
Répondre à une question d'un client sur l'abattage d'arbre ou le débit de grume réalisé.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier d'abattage d'arbres : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tronçonneuse et d'un broyeur à végétaux
Connaissance de la morphologie des arbres.
Connaissance de la physiologie des arbres.
Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis des limites de propriété.
Connaissance des catégories d'arbres (développement, persistance du feuillage, utilisation...)
Connaissance des types de peuplements forestiers.
Connaissance des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.
Connaissance des méthodes d'affûtage et des réglages d'une tronçonneuse.
Connaissance de la technique d'abattage directionnel d'arbres depuis le sol.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une tronçonneuse et d'un broyeur à végétaux.
Connaissance des règles de tri des déchets.
Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel.
Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.
Connaissance des espèces ou groupes d'espèces susceptibles d'occuper un arbre-habitat et un dendro-microhabitat.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	26/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien ou de la végétalisation d'un espace paysager, à partir de consignes orales du chef d'équipe, réaliser l'ensemble des opérations de travail du sol pour permettre un bon développement des végétaux.

Ameublir le sol manuellement ou mécaniquement (bêche, grelinette, motobineuse, motoculteur, cultivateur à axe horizontal), découper les bordures des massifs manuellement (bêche, dresse-bordure), effectuer les apports d'engrais et d'amendements, arroser les végétaux au plus juste en prenant en compte leurs besoins, le climat et les conditions de sol, mettre en place ou vérifier l'état du paillage de sol et le compléter le cas échéant. Nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier, en toutes saisons hors périodes de gel. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI adaptés aux risques liés au travail du sol est obligatoire. Certaines régions limitent les périodes autorisant l'arrosage (restrictions d'eau). La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur outillé d'un cultivateur à axe horizontal) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la motobineuse, du motoculteur, du coupe-bordure ou du cultivateur à axe horizontal sont vérifiés.

La motobineuse, le motoculteur, le coupe-bordure et le cultivateur à axe horizontal sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.

Les découpes de bordures de gazon et de massifs sont nettes.

L'épandage de l'engrais est régulier et respecte les doses prescrites.

Les apports d'amendement et d'eau sont adaptés au sol et au végétal.

L'épaisseur et l'état du paillage sont vérifiés.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier de travail du sol.

Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.

Ameublir un sol manuellement à l'aide d'une bêche ou d'une fourche bêche.

Ameublir un sol mécaniquement à l'aide d'un motoculteur, d'une motobineuse ou d'un cultivateur à axe horizontal.

Découper une bordure manuellement à l'aide d'une bêche ou d'un dresse-bordure.

Doser et épandre un engrais lors du travail du sol.

Incorporer un amendement lors du travail du sol.

Réaliser, contrôler et compléter un paillage de sol.

Réaliser manuellement un arrosage d'appoint.

Mettre en place et entretenir un arrosage autonome écologique de type Oyas.

Assurer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.

Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	27/50

Nettoyer un chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.

Répondre à une question d'un client sur les conditions de sol de son jardin.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées au travail du sol : signalisation, EPI, etc.

Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.

Connaissance des constituants minéraux et organiques du sol.

Connaissance du rôle des organismes du sol dans un écosystème.

Connaissance de la notion de trame brune.

Connaissance des besoins physiologiques des végétaux.

Connaissance des besoins en eau des végétaux.

Connaissance des outils manuels de travail du sol (bêche, fourche-bêche, binette, coupe-bordure, etc.).

Connaissance des différents types d'amendements et de leurs rôles.

Connaissance des différents types d'engrais et de leurs rôles.

Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires d'amendements et d'engrais.

Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.

Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.

Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.

Connaissance des règles de tri des déchets.

Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel

Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	28/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'entretien ou de la création d'un espace paysager, à partir de consignes orales du chef d'équipe, procéder à la protection sanitaire préventive et curative des végétaux, à l'aide de moyens biologiques ou mécaniques, et exceptionnellement chimiques, lorsque cela est permis par une dérogation.

Intervenir à l'aide de produits de biocontrôle ou de préparations naturelles sur les zones végétalisées ou les surfaces minérales, afin de prévenir, réguler ou supprimer la présence de bioagresseurs, en respectant les indications portées sur l'étiquette du produit et en mettant en œuvre les bonnes pratiques préservant la santé et l'environnement. Renseigner le registre d'intervention conformément aux règles professionnelles ou à la réglementation, puis nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel de traitement mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la multiplication des bioagresseurs. Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle ou « de synthèse », en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. Si le professionnel applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ». Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI est adapté aux risques chimiques encourus. La préservation des écosystèmes et de la biodiversité impose le repérage et la prise en compte des espèces protégées de la flore existante, ainsi que des auxiliaires de protection des végétaux.

Critères de performance

Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.

Les EPI portés sont adaptés à la toxicité du produit appliqué.

La méthode de biocontrôle utilisée est adaptée au bioagresseur visé.

Les bonnes pratiques préservant la santé et l'environnement sont respectées.

Les emballages vides et reliquats de produits de traitement sont triés et évacués suivant leur classe et la réglementation en vigueur.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier de traitement phytopharmaceutique.

Porter les EPI adaptés à la toxicité du produit appliqué.

Appliquer la réglementation en vigueur et prévenir les risques pour la santé et l'environnement.

Identifier les prescriptions d'un produit phytopharmaceutique.

Préparer et appliquer une bouillie phytopharmaceutique.

Mettre en œuvre des méthodes alternatives de protection des végétaux.

Assurer la maintenance de premier niveau du matériel de traitement.

Éliminer manuellement des adventices.

Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe et de la réglementation en vigueur.

Nettoyer un chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	29/50

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.

Répondre à une question d'un client sur les bioagresseurs identifiés et les méthodes de biocontrôle envisagées (auxiliaires, préparations naturelles...).

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives liées aux applications phytopharmaceutiques : signalisation, EPI, etc.

Connaissance des bioagresseurs des végétaux.

Connaissances des notions de biodiversité et de gestion durable et intégrée.

Connaissance de la flore et de la faune exotiques envahissantes de la région d'exercice de l'emploi et de leur impact sur les écosystèmes.

Connaissance des stratégies et méthodes alternatives visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Connaissance des méthodes prophylactiques de protection des végétaux.

Connaissance de la réglementation et des règles de sécurité liées au stockage, au transport, à la manipulation et à l'application de produits phytopharmaceutiques.

Connaissance des risques pour l'environnement et de leur prévention lors des opérations de traitements phytopharmaceutiques.

Connaissance des pratiques permettant de protéger sa santé, celle d'autrui, et l'environnement lors des opérations de traitement phytopharmaceutiques.

Connaissance des différentes catégories de produits phytopharmaceutiques.

Connaissance des pictogrammes associés aux produits phytopharmaceutiques.

Connaissance des EPI spécifiques à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Connaissance des principes d'étalonnage du matériel de traitement phytopharmaceutique.

Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de bouillie et de produit phytopharmaceutique.

Connaissance de la procédure de préparation d'une bouillie phytopharmaceutique.

Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau du matériel de traitement phytopharmaceutique.

Connaissance des règles de tri des déchets en fonction de leur classe et de la réglementation.

Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel.

Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	30/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser un gazon ou une couverture végétale

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la création d'un espace paysager, à partir de consignes orales du chef d'équipe, implanter un gazon, semer une jachère fleurie, ou réaliser une végétalisation légère de toit-terrasse ou de toiture. Préparer le sol ou le support de culture manuellement ou mécaniquement (motobineuse, motoculteur, cultivateur à axe horizontal, griffe, râteau), afin de permettre un semis ou l'implantation de plaques végétalisées (graminées, alternatives couvre-sols, sédums). En pleine terre, réaliser des apports d'amendement et d'engrais afin d'améliorer la structure et la fertilité du sol. Procéder au semis de graines ou de fragments de sédums, ou à la mise en place des plaques végétalisées et tapis précultivés. Assurer les finitions (arrosage, roulage) afin de permettre une bonne reprise des végétaux, nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la bonne reprise du couvert végétal semé ou plaqué. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI adaptés aux risques liés au travail du sol est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (de type tracteur outillé d'un cultivateur à axe horizontal) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur. Lors de l'aménagement de toitures végétalisées, l'ouvrier peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur : l'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la motobineuse, du motoculteur et du cultivateur à axe horizontal sont vérifiés.

La motobineuse, le motoculteur et le cultivateur à axe horizontal sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins du couvert végétal semé ou plaqué.

Les apports d'amendement et d'engrais sont adaptés au couvert végétal et à ses besoins.

Le grammage des graines est respecté et le semis est régulier.

Les rouleaux et plaques végétalisés ou tapis précultivés sont bien accolés les uns aux autres.

Le rendu du chantier après les finitions respecte les règles d'esthétisme.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier de végétalisation.

Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.

Lire un plan d'engazonnement ou de végétalisation.

Planter un engazonnement ou un couvert végétal.

Ameubler un sol mécaniquement à l'aide d'une motobineuse, d'un motoculteur, ou d'un cultivateur à axe horizontal.

Préparer un sol pour un semis ou pour l'installation de plaques végétalisées à l'aide d'outils manuels (griffe, râteau, etc.).

Épandre manuellement ou mécaniquement un engrais ou un amendement.

Réaliser un semis de gazon ou de jachère fleurie.

Réaliser un semis de graines ou de fragments de plantes succulentes sur une toiture à végétaliser.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	31/50

Réaliser les opérations de pose de plaques de gazon végétalisées.
 Réaliser les opérations de pose de tapis pré-cultivés sur une toiture à végétaliser.
 Rouler un gazon.
 Arroser une surface ensemencée.
 Arroser un jeune couvert végétal.
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse et d'un cultivateur à axe horizontal.
 Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.
 Nettoyer un chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
 Organiser son intervention.
 Appliquer une méthode de travail.
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
 Visualiser le résultat attendu.
 S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
 Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Rendre compte des travaux réalisés.
 Rendre compte des observations effectuées.
 Informer les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.
 Répondre à une question d'un client sur le couvert végétal créé.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à la réalisation d'un couvert végétal : signalisation, EPI, etc.
 Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un motoculteur, d'une motobineuse, et d'un cultivateur à axe horizontal.
 Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de végétalisation.
 Connaissance des constituants du sol.
 Connaissance de la morphologie des végétaux utilisés en engazonnement.
 Connaissance de la physiologie des végétaux utilisés en engazonnement.
 Connaissance des différents types d'amendements et de leurs rôles.
 Connaissance des différents types d'engrais et de leurs rôles.
 Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de graines et d'engrais.
 Connaissance de la composition des mélanges de graines pour gazons et jachères fleuries.
 Connaissance des techniques de semis en pleine terre.
 Connaissance des techniques d'installation de plaques de gazon végétalisées.
 Connaissance des techniques de végétalisation de toitures.
 Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage d'un jeune semis ou d'un gazon de placage.
 Connaissance des besoins en eau des végétaux utilisés en engazonnement.
 Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un motoculteur, d'une motobineuse, et d'un cultivateur à axe horizontal.
 Connaissance des règles de tri des déchets.
 Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel.
 Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	32/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Planter des arbres et des arbustes

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la végétalisation d'un espace paysager, à partir des consignes orales du chef d'équipe et d'un croquis ou d'un plan de plantation, implanter un arbre ou un arbuste en conteneur, motte ou racines nues. Au démarrage du chantier, ouvrir manuellement ou mécaniquement (bêche, pelle, tarière) la fosse de plantation, et réaliser un apport d'amendement ou d'engrais afin d'améliorer la structure et la fertilité du sol. Préparer les parties aériennes du végétal, habiller son système racinaire et le mettre en place en isolé, en alignement ou en haie. Mettre en place un paillage organique et procéder aux opérations de tuteurage, de soins et de finitions après la plantation. Nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la bonne reprise des végétaux plantés, ou en toutes saisons selon la demande du client. Les plantations en limite de propriété sont soumises au respect de la réglementation en vigueur. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la plantation de végétaux est obligatoire. Certains travaux de plantation nécessitent une autorisation d'intervention à proximité des réseaux. Lors de la mise en place du tuteur, l'ouvrier peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur : l'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tarière sur tracteur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

Le trou de plantation est adapté au végétal et aux conditions de sol.
L'implantation des végétaux est conforme au plan, aux consignes et à la réglementation.
La préparation du végétal avant plantation est correctement effectuée.
Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité, tuteurage).
La cuvette d'arrosage est adaptée au végétal.
Le plombage de la plantation est correctement réalisé.
La toile de paillage est bien tendue et bien fixée, ou bien l'épaisseur du paillage organique ou minéral est régulière.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier de plantation.
Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.
Lire un plan de plantation.
Implanter une plantation.
Réaliser un trou de plantation manuellement ou mécaniquement.
Préparer un végétal à la plantation.
Planter un végétal en isolé ou en groupe.
Planter un végétal en alignement.
Tuteurer ou haubaner un arbre, un arbuste.
Mettre en place un paillage organique ou synthétique.
Réaliser le plombage d'une plantation.
Assurer la maintenance de premier niveau d'une tarière mécanique.
Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.
Nettoyer un chantier après travaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	33/50

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.
Répondre à une question d'un client sur la plantation d'arbres ou d'arbustes réalisée.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de plantation : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une tarière mécanique.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de plantation.
Connaissance des constituants du sol.
Connaissance de la morphologie des végétaux.
Connaissance de la physiologie des végétaux.
Connaissance des différents types d'amendements et de leurs rôles.
Connaissance des différents types d'engrais et de leurs rôles.
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires d'amendements et d'engrais.
Connaissance des règles concernant la dimension des végétaux vis-à-vis des limites de propriété.
Connaissance des techniques de préparation des végétaux avant plantation.
Connaissance de l'affûtage des outils manuels de taille des végétaux.
Connaissance des techniques de tuteurage.
Connaissance des différents types de paillage.
Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une tarière mécanique.
Connaissance des règles de tri des déchets.
Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel.
Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	34/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Réaliser un massif paysager

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la création d'un espace paysager, à partir des consignes orales du chef d'équipe et d'un croquis ou d'un plan de plantation, installer en pleine terre un massif paysager, ou composition végétale, à vocation ornementale ou nourricière, ou réaliser une façade végétalisée à vocation ornementale.

Au démarrage du chantier, implanter l'emprise du massif ou du mur végétalisé, ameubler le sol manuellement ou mécaniquement (bêche, binette, motobineuse, motoculteur), ou fixer le support de plantation au mur et préparer le substrat. Apporter les engrais et les amendements, réaliser les trous de plantation, mettre en place les végétaux en respectant le plan de plantation, et procéder aux opérations de soins et de finitions après plantation. Nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier, aux saisons propices à la bonne reprise des végétaux plantés, ou en toutes saisons selon la demande du client. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI adaptés aux risques liés au travail du sol est obligatoire. Lors de l'installation d'un procédé de végétalisation de façades à vocation ornementale, l'ouvrier peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur : l'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation. Certains travaux de plantation nécessitent une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur sont vérifiés.

La motobineuse et le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.

La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.

L'implantation des végétaux est conforme au plan de plantation et aux consignes.

Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité).

La toile de paillage est bien tendue et bien fixée, ou bien l'épaisseur du paillage organique ou minéral est régulière.

Les soins apportés après plantation sont conformes aux exigences des végétaux.

L'aspect du massif est conforme à l'esthétique recherchée.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier de plantation.

Porter les EPI adaptés aux risques liés au travail du sol.

Lire un plan de plantation.

Implanter un massif ornemental adapté au terroir du jardin, à son climat et à la nature de son sol.

Implanter un massif de plantes nourricières adapté au terroir du jardin, à son climat et à la nature de son sol.

Implanter un massif de plantes à intérêt écologique (mellifères, nectarifères, épuratrices, hôte d'auxiliaires, etc.) adapté au terroir du jardin, à son climat et à la nature de son sol.

Implanter une structure de végétalisation de mur ou de façade.

Ameubler un sol manuellement à l'aide d'une bêche ou d'une fourche bêche.

Ameubler un sol mécaniquement à l'aide d'un motoculteur ou d'une motobineuse.

Préparer un sol pour la plantation de végétaux.

Épandre manuellement ou mécaniquement un engrais ou un amendement.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	35/50

Planter un végétal dans un massif.
 Mettre en place un paillage organique ou minéral sur un massif.
 Réaliser l'arrosage d'un massif.
 Assurer la maintenance de premier niveau d'un motoculteur et d'une motobineuse.
 Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.
 Nettoyer un chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
 Organiser son intervention.
 Appliquer une méthode de travail.
 Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
 Visualiser le résultat attendu.
 S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
 Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
 Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.
 Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
 Rendre compte des travaux réalisés.
 Rendre compte des observations effectuées.
 Informer les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.
 Répondre à une question d'un client sur le massif ou décor ornemental créé.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à la réalisation d'un massif ornemental : signalisation, EPI, etc.
 Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'un motoculteur et d'une motobineuse.
 Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de plantation.
 Connaissance des techniques d'implantation d'un massif.
 Connaissance des densités de plantation des végétaux d'ornement ou nourriciers.
 Connaissance des constituants du sol.
 Connaissance de la notion de trame brune.
 Connaissance de la morphologie des végétaux utilisés en massif.
 Connaissance de la physiologie des végétaux utilisés en massif.
 Connaissance des caractéristiques des végétaux utilisés en massif (cycle de vie, intérêt ornemental, alimentaire ou écologique, etc.).
 Connaissance des différents types d'amendements et de leur rôle.
 Connaissance des différents types d'engrais et de leur rôle.
 Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires d'amendements et d'engrais.
 Connaissance des différents types de paillage de sol (toiles organiques, bois raméal fragmenté, etc.).
 Connaissance du matériel et des techniques d'arrosage d'un massif.
 Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
 Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'un motoculteur et d'une motobineuse.
 Connaissance des règles de tri des déchets.
 Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel.
 Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.
 Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	36/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'aménagement d'un espace paysager, à partir des consignes du chef d'équipe et d'un croquis coté ou d'un plan, réaliser et entretenir des maçonneries verticales et des équipements (mobilier urbain ou de jardin, jeux pour enfants, etc.).

Au démarrage du chantier, réaliser l'implantation de l'ouvrage, terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement (bêche, pelle, trancheuse de sols), préparer un béton manuellement ou à l'aide d'une bétonnière, mettre en œuvre le lit de pose en béton, assembler les équipements le cas échéant, puis poser et sceller au béton des bordures, des clôtures ou des équipements de parcs et jardins, et effectuer le jointoiement et les finitions. Réaliser des murets dits en pierres sèches, des enrochements écologiques et la pose de roches décoratives. Mettre en place dans une fouille en tranchée un fourreau ou une canalisation d'eau pluviale et un regard. Réaliser l'entretien des ouvrages de maçonnerie paysagère et des équipements. Nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier. Le professionnel est sensibilisé à la problématique de pérennité des ouvrages de maçonnerie paysagère dans le contexte du changement climatique. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la bétonnière et de la trancheuse de sol sont vérifiés.

L'implantation est conforme au plan et aux consignes.

La fondation et le scellement sont conformes aux consignes.

Les équipements et piquets de clôture sont d'aplomb et posés selon les règles professionnelles.

Les joints des bordures sont conformes aux règles professionnelles.

Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier de maçonnerie paysagère.

Porter les EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère.

Lire un plan de maçonnerie paysagère.

Lire un plan d'assemblage d'équipements de parcs et jardins.

Implanter une bordure, une clôture ou un équipement dans un espace paysager.

Terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une trancheuse de sols.

Mettre en place dans une fouille en tranchée un fourreau ou une canalisation d'eau pluviale y compris la pose d'un regard.

Réaliser un béton ou un mortier manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une bétonnière.

Sceller des éléments de bordure et de clôture.

Assembler des éléments de clôture.

Fixer et tendre un grillage souple sur une clôture.

Réaliser des ancrages et des scellements pour des équipements de parcs et jardins dans le respect des normes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	37/50

Monter et assembler des équipements de parcs et jardins dans le respect des normes.
Réaliser ou rénover un muret dit en pierres sèches.
Poser un enrochement ornemental.
Réaliser les opérations d'entretien des maçonneries paysagères et des équipements de parcs et jardins.
Assurer la maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une trancheuse de sols.
Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.
Nettoyer un chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.
Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.
Répondre à une question d'un client sur la bordure, la clôture ou l'équipement implanté.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de maçonnerie paysagère : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une bétonnière et d'une trancheuse de sols.
Connaissance de la notion de trame brune.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de maçonnerie paysagère.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan d'assemblage d'équipements de parcs et jardins.
Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage de maçonnerie paysagère.
Connaissance des liants hydrauliques entrant dans la composition des bétons et mortiers.
Connaissance des granulats entrant dans la composition des bétons et mortiers.
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de granulats, liants et eau.
Connaissance des caractéristiques techniques des différents matériaux et équipements.
Connaissance des méthodes de calcul des pentes.
Connaissance de la technique de réalisation ou de rénovation d'un petit muret dit en pierres sèches.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une trancheuse de sols.
Connaissance des règles de tri des déchets.
Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel.
Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	38/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'aménagement d'un espace paysager, à partir des consignes du chef d'équipe, d'un croquis coté ou d'un plan, réaliser et entretenir des allées, chemins, emmarchements, et des terrasses d'agrément. Au démarrage du chantier, réaliser l'implantation des ouvrages, terrasser une fouille manuellement, mettre en place un géotextile anti-contaminant, réaliser la fondation et le lit de pose, poser des éléments de terrasses minérales (pierre naturelle à joints gazon ou béton, dalles, pavés manufacturés), bois ou composites. Réaliser des circulations minérales (stabilisées, graviers, dalles, pavés, pas japonais) en respectant la qualité et les épaisseurs des différentes couches. Procéder au nettoyage et aux reprises des terrasses et des surfaces minérales dégradées. Nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance de premier niveau du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier. Le professionnel est sensibilisé à la problématique de pérennité des ouvrages de maçonnerie paysagère dans le contexte du changement climatique. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le port des EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère est obligatoire. La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteur) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement de la bétonnière et de la plaque vibrante sont vérifiés.
L'implantation est conforme au plan et aux consignes.
L'épaisseur des différentes couches de granulats est respectée.
Les éléments du pas japonais sont disposés régulièrement et au même niveau que le sol.
Les joints béton ou engazonnés sont correctement réalisés et esthétiques.
Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier de maçonnerie paysagère.
Porter les EPI adaptés aux risques liés à la maçonnerie paysagère.
Lire un plan de maçonnerie paysagère.
Implanter une terrasse ou une circulation.
Terrasser une fouille manuellement pour une terrasse ou une circulation.
Régler des couches de fondation pour recevoir une terrasse, une circulation ou une surface stabilisée.
Damer une surface stabilisée manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une plaque vibrante.
Réaliser un béton et un mortier manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une bétonnière.
Poser ou reprendre des dalles naturelles ou manufacturées et des pavés sur lit de pose.
Poser un dallage à joints gazon.
Poser une terrasse bois ou composite.
Poser un pas japonais.
Nettoyer une surface stabilisée, une terrasse ou une circulation minérale.
Assurer la maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une plaque vibrante.
Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.
Nettoyer un chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	39/50

Organiser son intervention.
Appliquer une méthode de travail.
Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
Visualiser le résultat attendu.
S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.
Contrôler son travail.

Travailler en équipe.
Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.
Communiquer, recevoir et transmettre des informations.
Rendre compte des travaux réalisés.
Rendre compte des observations effectuées.
Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.
Répondre à une question d'un client sur la circulation ou la terrasse réalisée ou entretenue.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de maçonnerie paysagère : signalisation, EPI, etc.
Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une bétonnière et d'une plaque vibrante.
Connaissance de la notion de trame brune.
Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de maçonnerie paysagère.
Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage de maçonnerie paysagère.
Connaissance des liants hydrauliques entrant dans la composition des bétons et mortiers.
Connaissance des granulats entrant dans la composition des bétons et mortiers.
Connaissance des méthodes de calcul des quantités nécessaires de granulats, liants et eau.
Connaissance des caractéristiques techniques des différents matériaux et équipements.
Connaissance des méthodes de calcul des pentes.
Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.
Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une bétonnière et d'une plaque vibrante.
Connaissance des règles de tri des déchets.
Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel.
Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	40/50

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Poser et entretenir un réseau d'arrosage

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de l'aménagement d'un espace paysager, à partir des consignes du chef d'équipe et d'un plan, réaliser l'assemblage, la pose, l'entretien et l'optimisation d'un système d'arrosage intégré.

Au démarrage du chantier, réaliser l'implantation du réseau d'arrosage, terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement (bêche, pelle, trancheuse de sols), réaliser les finitions manuelles des tranchées, poser les canalisations, monter les accessoires, les raccorder au réseau électrique et remblayer. À la mise en service et en début de période de déficit hydrique, mettre en eau et régler le programmeur ; avant les périodes de gel, assurer l'hivernage. Nettoyer le chantier et ses abords, trier et évacuer les déchets et réaliser les opérations de maintenance préventive et corrective du système d'arrosage et du matériel mis en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel réalise ces opérations seul ou en équipe, sur chantier. Il peut être amené à travailler ou être en contact avec des collaborateurs, un client ou des riverains en situation de handicap. Le raccordement du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique présente un risque électrique et nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

Critères de performance

L'implantation est conforme au plan.

Les accessoires du système d'arrosage sont identifiés et leurs fonctions connues.

Les accessoires du système d'arrosage sont bien réglés.

Les opérations d'hivernage et de remise en service sont réalisées conformément aux règles professionnelles.

Le nettoyage du chantier et de ses abords est minutieux.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Mettre en sécurité un chantier d'arrosage intégré.

Porter les EPI adaptés aux risques liés à la pose d'un réseau d'arrosage intégré.

Lire un plan de réseau d'arrosage intégré.

Lire un plan de raccordement électrique du programmeur d'un réseau d'arrosage intégré automatique.

Planter un réseau d'arrosage intégré.

Planter et raccorder une citerne de récupération des eaux de pluie.

Terrasser une fouille manuellement ou mécaniquement à l'aide d'une trancheuse de sols.

Poser et assembler les éléments d'un réseau d'arrosage intégré.

Effectuer les raccordements électriques d'un réseau d'arrosage intégré.

Programmer un réseau d'arrosage intégré automatique.

Assurer la maintenance préventive et corrective d'un réseau d'arrosage intégré.

Assurer la maintenance de premier niveau d'une trancheuse de sols.

Trier et évacuer des déchets de chantier en fonction de leur classe.

Nettoyer un chantier après travaux.

Être autonome sur son poste de travail.

Organiser son intervention.

Appliquer une méthode de travail.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Visualiser le résultat attendu.

S'adapter aux imprévus ou alerter la hiérarchie.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	41/50

Contrôler son travail.

Travailler en équipe.

Comprendre et appliquer les consignes et recommandations du responsable hiérarchique.

Communiquer, recevoir et transmettre des informations.

Rendre compte des travaux réalisés.

Rendre compte des observations effectuées.

Informers les usagers et riverains lors de chantiers réalisés sur l'espace public.

Répondre à une question d'un client sur le système d'arrosage posé ou entretenu.

Connaissance des règles de sécurité individuelles et collectives applicables à un chantier de pose et d'entretien d'arrosage intégré : signalisation, EPI, etc.

Connaissance des règles de sécurité pour l'utilisation d'une trancheuse de sols.

Connaissance de la physiologie des végétaux.

Connaissance de la réserve utile en eau d'un sol.

Connaissance de la notion de trame brune.

Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de réseau d'arrosage intégré.

Connaissance des symboles, échelles et normes pour la lecture d'un plan de raccordement électrique du programmeur d'un réseau d'arrosage automatique.

Connaissance des techniques d'implantation d'un ouvrage d'arrosage intégré.

Connaissance des méthodes de calcul des pentes.

Connaissance des différents éléments d'un réseau d'arrosage automatique et de leur fonction.

Connaissance des méthodes de calcul des débits et pressions.

Connaissance des modes d'étanchéité des raccordements.

Connaissance des modes de raccordements électriques des électrovannes.

Connaissance du fonctionnement des programmeurs d'arrosage.

Connaissance du fonctionnement des moteurs à combustion et électriques.

Connaissance des opérations de maintenance de premier niveau d'une trancheuse de sols.

Connaissance des règles de tri des déchets.

Connaissance du fonctionnement d'un écosystème naturel, naturel modifié ou artificiel.

Connaissance des spécificités écologiques d'un milieu d'intervention urbain, périurbain ou rural.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	42/50

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans toutes les activités de l'emploi, travailler au sein d'une équipe, constituée généralement de deux équipiers et d'un chef d'équipe, en respectant l'attribution des tâches définie par le chef d'équipe. Travailler conjointement à certaines tâches délicates, complexes ou physiquement exigeantes, en veillant à ne pas mettre en danger son équipier. Prendre en compte dans ses activités l'éventuelle situation de handicap d'un collègue et respecter l'éventuelle adaptation du poste de travail de ce collègue prévue par le chef d'entreprise. Collaborer à la préparation des outils, matériels et matériaux lors de la prise de poste et à leur nettoyage, maintenance et rangement lors du retour au dépôt de l'entreprise.

Critères de performance

La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.
La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins du couvert végétal semé ou plaqué.
L'implantation des végétaux est conforme au plan, aux consignes et à la réglementation.
La fondation et le scellement sont conformes aux consignes.
L'implantation et le calepinage sont conformes au plan et aux consignes.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans toutes les activités de l'emploi, respecter les consignes du chef d'équipe, les règles d'hygiène et de sécurité, les plans d'aménagement et le mode d'entretien de l'espace paysager défini par l'entreprise. Lors des opérations d'entretien ou de création, réaliser les différentes tâches dans un ordre cohérent respectant l'organisation du chantier prévue par le chef d'équipe, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité au travail. Appliquer une procédure systématique de vérification du bon fonctionnement du matériel avant intervention, et de maintenance de premier niveau après intervention. À l'issue du chantier, réaliser le nettoyage puis le rangement des outils, matériels et matériaux au dépôt de l'entreprise.

Critères de performance

L'état et le fonctionnement du matériel thermique et électrique sont vérifiés.
Le matériel thermique et électrique est utilisé dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.
Le balisage de la zone d'intervention est effectué conformément à la réglementation.
La réglementation en vigueur et les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.
Les bonnes pratiques préservant la santé et l'environnement sont respectées.
Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.

Apprendre en continu

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Actualiser en permanence ses connaissances en fonction des espaces paysagers rencontrés dans l'exercice de l'emploi, selon la situation géographique de l'entreprise, son rayon d'action et la nature des travaux paysagers réalisés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	43/50

Maintenir ou acquérir des connaissances sur le milieu d'exercice de l'emploi : flore locale, protégée ou envahissante, problématiques hydriques, pratiques paysagères traditionnelles, etc. Mettre en œuvre, expérimenter et observer les résultats de méthodes d'entretien innovantes afin d'atteindre les objectifs de résilience face au changement climatique et de préservation de la biodiversité. S'informer des détections d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire français, et en particulier dans les lieux d'exercice de l'emploi. S'informer de l'évolution de la situation climatique mondiale, de ses impacts potentiels sur la palette végétale disponible pour les aménagements paysagers du territoire français, en particulier sur ceux du lieu d'exercice de l'emploi, et s'informer régulièrement sur les nouvelles créations horticoles et les végétaux adaptés aux conditions climatiques du lieu d'exercice de l'emploi.

Critères de performance

Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français.

Les principales caractéristiques des végétaux sont connues.

La méthode de biocontrôle utilisée est adaptée au bioagresseur visé.

Les accessoires du système d'arrosage sont identifiés et leurs fonctions connues.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	44/50

Glossaire technique

Arbre de quatrième grandeur

Dans les règles professionnelles, les arbres sont classés en quatre grandeurs :

- « - Arbre de première grandeur : arbre dont la taille adulte est supérieure à 20m de haut.
 - Arbre de deuxième grandeur : arbre dont la taille adulte est comprise entre 15 et 20m de haut.
 - Arbre de troisième grandeur : arbre dont la taille adulte est comprise entre 10 et 15m de haut.
 - Arbre de quatrième grandeur : arbre dont la taille adulte est inférieure à 10m de haut. »
- (Source : Règles professionnelles, n° P.C.2-R1 – Travaux de plantation des arbres et arbustes)

Arbre-habitat et dendro-microhabitat

« Un arbre-habitat est un arbre qui porte au moins un dendro-microhabitat. Un dendro-microhabitat est une singularité morphologique portée par un arbre et qui est utilisée par des espèces parfois hautement spécialisées, au moins durant une partie de leur cycle de vie. Ils constituent des refuges, des lieux de reproduction, d'hibernation et de nutrition cruciaux pour des milliers d'espèces. ». (Source : Bütler, R.; Lachat, T.; Krumm, F.; Kraus, D.; Larrieu, L., 2020: Guide de poche des dendro-microhabitats. Description et seuils de grandeur pour leur inventaire. Birmensdorf, Institut fédéral de recherches WSL. 59 p.)

Bioagresseurs

« Organisme vivant qui cause des dommages aux plantes cultivées ou aux récoltes. Les bioagresseurs des cultures peuvent être des ravageurs, des agents phytopathogènes ou des plantes adventices. On trouve aussi, parfois employé dans ce sens, le terme "ennemi des cultures" ». (Source : France Terme, ministère de la Culture)

En paysage, les adventices ne sont pas toujours considérées comme des bioagresseurs : leur présence ne nuit pas toujours à la bonne santé des végétaux ornementaux, mais peut au contraire être positive pour l'équilibre biologique d'un espace et la favorisation des auxiliaires de protection des plantes. Leur élimination n'est donc plus systématique dans les espaces paysagers, les décisions d'intervention se doivent d'être raisonnées dans le cadre de la lutte intégrée.

Biocontrôle

Le biocontrôle est défini comme le recours à « des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, qui comprennent en particulier d'une part les macro-organismes et d'autre part les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et les kairomones et des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale ». (Source : Article L253-6 du Code rural et de la pêche maritime)

Lutte intégrée

« Emploi judicieux et harmonieux de plusieurs moyens de lutte, biologiques, chimiques ou autres, pour abaisser les effectifs des ravageurs de telle façon que leurs dégâts soient supportables, en garantissant le respect des abeilles et autres insectes pollinisateurs et de tous les animaux utiles à l'économie de la nature. ». (Source : INRA)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	45/50

Nom botanique

Dans ce référentiel, le « nom botanique » désigne le nom binominal composé du nom de genre, du nom de l'espèce et, s'il y a lieu, du nom du cultivar ou de la variété.

Phytopathogène

Se dit d'un agent provoquant une maladie des végétaux. (Source : *Dictionnaire Larousse*)

Préparation naturelle peu préoccupante

« Une préparation naturelle peu préoccupante est composée exclusivement soit de substances de base [...], soit de substances naturelles à usage biostimulant. » (Source : *Article L253-1 du Code rural et de la pêche maritime*)

Les préparations naturelles peu préoccupantes font partie des produits de biocontrôle.

Règles professionnelles

Les règles professionnelles auxquelles il est fait référence dans ce référentiel sont celles réalisées sous la direction de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage. Ces règles professionnelles sont « la transcription et l'identification du savoir-faire des entreprises du paysage. Elles sont rédigées par des professionnels du paysage : entreprises, donneurs d'ordre, bureaux d'étude, enseignants, fournisseurs, experts.

Elles sont élaborées en tenant compte de l'état des lieux des connaissances au moment de leur rédaction, et des documents existants sur certains sujets spécifiques. Elles constituent ainsi une photographie des "bonnes pratiques" du secteur.

Les règles professionnelles sont applicables à tout acteur concourant à la réalisation et l'entretien d'un aménagement paysager. »

(Source : *Règles professionnelles du paysage*)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	46/50

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	47/50

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OP	REAC	TP-00463	06	12/07/2023	12/07/2023	48/50

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier paysagiste

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	1/42

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Ouvrier paysagiste

Sigle du titre professionnel : OP

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 214s - Travaux paysagers - mise en oeuvre, 214r - Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport-

Code(s) ROME : A1203

Formacode : 21046

Date de l'arrêté : 05/07/2023

Date de parution au JO de l'arrêté : 11/07/2023

Date d'effet de l'arrêté : 28/10/2023

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel OP

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	3/42

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse Tailler des arbres et des arbustes Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux Réaliser un gazon ou une couverture végétale Planter des arbres et des arbustes Réaliser un massif paysager Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager	10 h 40 min	La mise en situation professionnelle est constituée de trois phases : Phase 1 (durée : 09 h 00 min) : La réalisation d'un aménagement paysager comprenant des végétalisations et des maçonneries paysagères. Phase 2 (durée : 01 h 30 min) : L'entretien d'un espace paysager. Phase 3 (durée : 00 h 10 min) : Le débit de tronçons de bois.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur Poser et entretenir un réseau d'arrosage	00 h 30 min	L'entretien technique comprend deux parties : Partie 1 : un entretien concernant la connaissance des végétaux, ainsi que la sécurité lors des chantiers d'abattage et la technique de l'abattage direct. Partie 2 : un entretien sur la pose et l'entretien d'un réseau d'arrosage Le jury dispose d'un guide de questionnement.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	01 h 05 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties : Partie 1 : Identification de 40 échantillons de végétaux. Partie 2 : Identification de 10 bioagresseurs. Partie 3 : Questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Entretien final		00 h 15 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	12 h 30 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

Tous les candidats réalisent la phase 1 en simultané. Le surveillant est présent pendant les cinq premières heures, puis le jury est présent pendant les quatre dernières heures.

Pour la phase 2, un maximum de 4 candidats peut être évalué en simultané par un jury.

La phase 3 est une évaluation individuelle en présence du jury.

Ces trois phases sont indépendantes et peuvent être réalisées dans l'ordre voulu par le centre organisateur. Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	4/42

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

La première partie de l'entretien technique se déroule après la phase 2 de la mise en situation professionnelle, sur la parcelle où elle a été réalisée par le candidat.

La seconde partie de l'entretien technique se déroule dans un atelier avec du matériel d'arrosage (maquette assemblée, pièces d'arrosages) ou sur un terrain avec un réseau d'arrosage.

Chaque partie de l'entretien technique dure 00 h 15 min. Ces entretiens sont menés individuellement par le jury.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 45 minutes pour les parties 1 et 2 et de 20 minutes pour la partie 3.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la liste de 200 végétaux (arbres, arbustes, plantes à massif, vivaces, annuelles, bisannuelles, aquatiques) ;
- la liste de 30 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces.

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

Les listes de 200 espèces et 30 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen.

La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 40 végétaux sur la liste de 200 végétaux ;
- sélectionne 10 bioagresseurs sur la liste de 30 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante), dans une proportion de 10 documents iconographiques maximum sur les 40 échantillons de végétaux (pour les 10 bioagresseurs, la proportion de documents iconographiques n'est pas limitée) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	5/42

- dispose dans une salle, sur table (ou fait disposer par le centre organisateur), les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 40 pour les végétaux et de 1 à 10 pour les bioagresseurs.

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 40 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 10 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un QCM relatif à la protection des végétaux.

La surveillance du questionnaire professionnel est assurée par le jury ou par un surveillant.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour le questionnaire professionnel, la liste de 200 végétaux et la liste de 30 bioagresseurs, établies par le centre organisateur selon les indications de l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation », doivent être transmises par le centre organisateur dès le démarrage du parcours d'accompagnement à la VAE.

Le centre organisateur informe le candidat VAE qu'il doit se présenter à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	6/42

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Entretien un espace paysager					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	<p>Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français.</p> <p>Les principales caractéristiques des végétaux sont connues.</p> <p>La maladie, le parasite ou l'adventice est repéré.</p> <p>La maladie, le parasite ou l'adventice est identifié par son nom français.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse	<p>L'état et le fonctionnement de la tondeuse et de la débroussailleuse sont vérifiés.</p> <p>La tondeuse et la débroussailleuse sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La hauteur de tonte correspond à l'utilisation du gazon et à la saison.</p> <p>Le grammage du semis de regarnissage est respecté.</p> <p>Les projections lors du débroussaillage sont maîtrisées.</p> <p>Les végétaux à conserver ne sont pas débroussaillés.</p> <p>L'aspect de la parcelle après tonte ou débroussaillage est homogène.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tailler des arbres et des arbustes	<p>L'état et le fonctionnement de l'élagueuse sur perche et du taille-haie sont vérifiés.</p> <p>L'élagueuse sur perche et le taille-haie sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>Les caractéristiques du végétal ont été prises en compte.</p> <p>L'aspect rendu après la taille est conforme aux caractéristiques et aux besoins du végétal.</p> <p>Les coupes sont propres (pas d'éclatement ni de déchirure).</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	7/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur	<p>L'état et le fonctionnement de la tronçonneuse sont vérifiés.</p> <p>La tronçonneuse est utilisée dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>Les coupes sont propres et les tronçons réguliers (pas d'éclatement ni de déchirure).</p> <p>Les règles de balisage d'une zone d'intervention conformément à la réglementation sont connues.</p> <p>La méthode d'affutage manuel d'une chaîne de tronçonneuse avec l'outil adapté à son pas est connue.</p> <p>Le positionnement correct de l'entaille directionnelle par rapport à la direction d'abattage choisie est connu.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux	<p>L'état et le fonctionnement de la motobineuse ou du motoculteur sont vérifiés.</p> <p>La motobineuse ou le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.</p> <p>Les découpes de bordures de gazon et de massifs sont nettes.</p> <p>L'épandage de l'engrais est régulier et respecte les doses prescrites.</p> <p>Les apports d'amendement et d'eau sont adaptés au sol et au végétal.</p> <p>L'épaisseur et l'état du paillage sont vérifiés.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	8/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées. Les EPI à utiliser en fonction de la toxicité du produit appliqué sont connus. Les méthodes de biocontrôle à utiliser en fonction du bioagresseur visé sont connues. Les bonnes pratiques préservant la santé et l'environnement sont connues. La réglementation en vigueur concernant les emballages vides et reliquats de produits de traitement est connue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Végétaliser un espace paysager					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété) et leur nom français. Les principales caractéristiques des végétaux sont connues. La maladie, le parasite ou l'adventice est repéré. La maladie, le parasite ou l'adventice est identifié par son nom français.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées. Les EPI à utiliser en fonction de la toxicité du produit appliqué sont connus. Les méthodes de biocontrôle à utiliser en fonction du bioagresseur visé sont connues. Les bonnes pratiques préservant la santé et l'environnement sont connues. La réglementation en vigueur concernant les emballages vides et reliquats de produits de traitement est connue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	9/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser un gazon ou une couverture végétale	<p>L'état et le fonctionnement de la motobineuse ou du motoculteur sont vérifiés.</p> <p>La motobineuse ou le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins du couvert végétal semé ou plaqué.</p> <p>Les apports d'amendement et d'engrais sont adaptés au couvert végétal et à ses besoins.</p> <p>Le grammage des graines est respecté et le semis est régulier.</p> <p>Les rouleaux ou plaques végétalisés sont bien accolés les uns aux autres.</p> <p>Le rendu du chantier après les finitions respecte les règles d'esthétisme.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Planter des arbres et des arbustes	<p>Le trou de plantation est adapté au végétal et aux conditions de sol.</p> <p>L'implantation des végétaux est conforme au plan, aux consignes et à la réglementation.</p> <p>La préparation du végétal avant plantation est correctement effectuée.</p> <p>Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité, tuteurage).</p> <p>La cuvette d'arrosage est adaptée au végétal.</p> <p>Le plombage de la plantation est correctement réalisé.</p> <p>La toile de paillage est bien tendue et bien fixée, ou bien l'épaisseur du paillage organique ou minéral est régulière.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	10/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser un massif paysager	<p>L'état et le fonctionnement de la motobineuse et du motoculteur sont vérifiés</p> <p>La motobineuse et le motoculteur sont utilisés dans le respect des règles d'utilisation et avec les EPI adaptés.</p> <p>La structure du sol après intervention est conforme aux consignes et adaptée aux besoins des végétaux.</p> <p>L'implantation des végétaux est conforme au plan de plantation et aux consignes.</p> <p>Les végétaux sont correctement mis en place (respect du collet, verticalité).</p> <p>La toile de paillage est bien tendue et bien fixée, ou bien l'épaisseur du paillage organique ou minéral est régulière.</p> <p>Les soins apportés après plantation sont conformes aux exigences des végétaux.</p> <p>L'aspect du massif est conforme à l'esthétique recherchée.</p> <p>Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager					
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	<p>Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées.</p> <p>Les EPI à utiliser en fonction de la toxicité du produit appliqué sont connus.</p> <p>Les méthodes de biocontrôle à utiliser en fonction du bioagresseur visé sont connues.</p> <p>Les bonnes pratiques préservant la santé et l'environnement sont connues.</p> <p>La réglementation en vigueur concernant les emballages vides et reliquats de produits de traitement est connue.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	11/42

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager	L'état et le fonctionnement de la bétonnière sont vérifiés. L'implantation est conforme au plan et aux consignes. La fondation et le scellement sont conformes aux consignes. Les équipements et piquets de clôture sont d'aplomb et posés selon les règles professionnelles. Les joints des bordures sont conformes aux règles professionnelles. Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme. Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager	L'état et le fonctionnement de la bétonnière et de la plaque vibrante sont vérifiés. L'implantation est conforme au plan et aux consignes. L'épaisseur des différentes couches de granulats est respectée. Les éléments du pas japonais sont disposés régulièrement et au même niveau que le sol. Les joints béton ou engazonnés sont correctement réalisés et esthétiques. Le rendu du chantier après livraison respecte les règles d'esthétisme. Le nettoyage du chantier et de ses abords est réalisé, les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poser et entretenir un réseau d'arrosage	L'implantation est conforme au plan. Les accessoires du système d'arrosage sont identifiés et leurs fonctions connues. Les accessoires du système d'arrosage sont bien réglés. Les opérations d'hivernage et de remise en service sont réalisées conformément aux règles professionnelles. Le nettoyage du chantier et de ses abords est minutieux.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Néant					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	12/42

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler et coopérer au sein d'un collectif	Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur
	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
	Planter des arbres et des arbustes
	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
	Poser et entretenir un réseau d'arrosage
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	Réaliser un massif paysager
	Tailler des arbres et des arbustes
Respecter des règles et des procédures	Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur
	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	Planter des arbres et des arbustes
	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
	Poser et entretenir un réseau d'arrosage
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	Réaliser un massif paysager
Tailler des arbres et des arbustes	
Apprendre en continu	Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur
	Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
	Entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse
	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
	Planter des arbres et des arbustes
	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
	Poser et entretenir un réseau d'arrosage
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	13/42

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
	Réaliser un gazon ou une couverture végétale
	Réaliser un massif paysager
	Tailler des arbres et des arbustes

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OP

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 07 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent :

- pendant les 4 dernières heures de la phase 1 de la mise en situation professionnelle (aménagement paysager) ;
- pendant toute la durée des phases 2 et 3 de la mise en situation professionnelle (entretien d'un espace paysager et débit de tronçons de bois) ;
- pendant toute la durée de l'entretien technique, du questionnaire professionnel et de l'entretien final.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 01 h 05 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est requis pendant les 5 premières heures de la phase 1 de la mise en situation professionnelle jusqu'à l'arrivée du jury. Quand le jury est présent, le surveillant se retire.

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 01 h 05 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	14/42

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Ouvrier paysagiste

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	15/42

CCP

Entretien un espace paysager

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Entretien une surface herbacée à semi-ligneuse Tailler des arbres et des arbustes Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux	01 h 40 min	La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases : Phase 1 (durée : 01 h 30 min) : L'entretien d'un espace paysager. Phase 2 (durée : 00 h 10 min) : Le débit de tronçons de bois.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Abattre et débiter un arbre de quatrième grandeur	00 h 15 min	Le jury conduit un entretien technique concernant la connaissance des végétaux, ainsi que la sécurité lors des chantiers d'abattage et la technique de l'abattage direct. Le jury dispose d'un guide de questionnement.
▪ Questionnaire professionnel	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties : Partie 1 : Identification de 20 échantillons de végétaux. Partie 2 : Identification de 5 bioagresseurs. Partie 3 : Questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	17/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

Pour la phase 1, un maximum de 4 candidats peut être évalué en simultané par un jury.

La phase 2 est une évaluation individuelle en présence du jury.

Ces deux phases sont indépendantes et peuvent être réalisées dans l'ordre voulu par le centre organisateur.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle, sur la parcelle où elle a été réalisée. Il est mené individuellement par le jury.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°1 de 100 végétaux (arbres, arbustes, plantes à massif, vivaces, annuelles, bisannuelles, aquatiques) ;
- la sous-liste n°1 de 15 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces.

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

Les listes de 100 espèces et 15 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen.

La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	18/42

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 20 végétaux sur la sous-liste n°1 de 100 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la sous-liste n°1 de 15 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante), dans une proportion de 5 documents iconographiques maximum sur les 20 échantillons de végétaux (pour les 5 bioagresseurs, la proportion de documents iconographiques n'est pas limitée) ;
- dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 20 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 20 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un QCM relatif à la protection des végétaux.

La surveillance du questionnaire professionnel est assurée par le jury ou par un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Entretien un espace paysager

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 40 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	19/42

Conditions particulières de composition du jury :
Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	20/42

CCP

Végétaliser un espace paysager

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser un gazon ou une couverture végétale Planter des arbres et des arbustes Réaliser un massif paysager	04 h 00 min	À partir de consignes, le candidat réalise un aménagement paysager comprenant des végétalisations.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	00 h 10 min	Le candidat réalise un entretien technique concernant la connaissance des végétaux.
▪ Questionnaire professionnel	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 45 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties : Partie 1 : Identification de 20 échantillons de végétaux. Partie 2 : Identification de 5 bioagresseurs. Partie 3 : Questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 55 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	21/42

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.
La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats.
Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique, d'une durée de 00 h 10 min, se déroule sur une zone en extérieur végétalisée (massifs, haies, arbres, arbustes, gazons, friches). Il est mené individuellement par le jury.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante.
Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.
Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.
Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°2 de 100 végétaux (arbres, arbustes, plantes à massif, vivaces, annuelles, bisannuelles, aquatiques) ;
- la sous-liste n°2 de 15 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces.

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

**Les listes de 100 espèces et 15 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen.
La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.**

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 20 végétaux sur la sous-liste n°2 de 100 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la sous-liste n°2 de 15 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	22/42

- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante), dans une proportion de 5 documents iconographiques maximum sur les 20 échantillons de végétaux (pour les 5 bioagresseurs, la proportion de documents iconographiques n'est pas limitée) ;
- dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 20 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 20 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un QCM relatif à la protection des végétaux.

La surveillance du questionnaire professionnel est assurée par le jury ou par un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Végétaliser un espace paysager

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 55 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant les 2 dernières heures de la mise en situation professionnelle et pendant toute la durée de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	23/42

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pendant les 2 premières heures de la mise en situation professionnelle jusqu'à l'arrivée du jury. Quand le jury est présent, le surveillant se retire.

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	24/42

CCP

Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager	05 h 00 min	À partir de consignes, le candidat réalise un aménagement paysager comprenant des maçonneries paysagères.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Poser et entretenir un réseau d'arrosage	00 h 15 min	Le jury dispose d'un guide de questionnement.
▪ Questionnaire professionnel	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	00 h 20 min	Le candidat renseigne par écrit un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05 h 35 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.
La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	25/42

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats, puis évalue leurs productions hors de leur présence.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule dans un atelier avec du matériel d'arrosage (maquette assemblée, pièces d'arrosages) ou sur un terrain avec un réseau d'arrosage.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Tous les candidats passent le questionnaire en simultané.
La surveillance du questionnaire professionnel est assurée par le jury ou par un surveillant.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 35 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant les 2 dernières heures de la mise en situation professionnelle et pendant toute la durée de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 20 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	26/42

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pendant les 3 premières heures de la mise en situation professionnelle jusqu'à l'arrivée du jury. Quand le jury est présent, le surveillant se retire.

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 20 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	27/42

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Ouvrier paysagiste

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une zone en extérieur permettant la mise en place des postes de travail de la phase 1 de la mise en situation professionnelle : aménagement paysager. Une zone en extérieur végétalisée (massifs, haies, arbres, arbustes, gazons, friches) permettant la mise en place des postes de travail de la phase 2 de la mise en situation professionnelle : entretien d'un espace paysager. Une zone en extérieur permettant la mise en place des postes de travail de la phase 3 de la mise en situation professionnelle : débit de tronçons de bois.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	La zone en extérieur végétalisée (massifs, haies, arbres, arbustes, gazons, friches) utilisée pour la phase 2 de la mise en situation professionnelle. Une zone en extérieur équipée d'un système d'arrosage installé ou un local équipé d'une maquette d'arrosage.	Cette zone ou ce local doivent garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé d'autant de tables et de chaises que de candidats, ainsi que de tables permettant de disposer les échantillons ou documents iconographiques de végétaux et parasites de végétaux.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	29/42

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Une surface vierge et plane d'environ 7 m de longueur par environ 5 m de largeur (environ 35 m ²). La nature du sol devra permettre la plantation des végétaux, le travail du sol, la réalisation d'un semis de gazon, le terrassement, les scellements d'équipements et l'implantation d'ouvrages de maçonnerie paysagère.	1	Pour la phase 1 de la mise en situation professionnelle consistant en la réalisation d'un aménagement paysager.
	1	Une surface végétalisée comprenant à minima un massif ornemental, une haie basse d'environ 5 à 10 mètres linéaires, un arbre, un arbuste, un gazon, une friche semi-ligneuse et une surface minérale (stabilisée, gravier, dallage, pavage).	1	Pour la phase 2 de la mise en situation professionnelle consistant en l'entretien d'un espace paysager ainsi que pour la partie 1 de l'entretien technique.
	1	Une zone en extérieur permettant le débit de tronçons de bois à l'aide d'une tronçonneuse en sécurité.	16	Pour la phase 3 de la mise en situation professionnelle consistant au débit de tronçons de bois.
	1	Un système d'arrosage en place ou une maquette, et des pièces d'arrosage standard telles que : arroseur, électrovanne, tuyère.	16	Pour l'entretien technique portant sur la pose et l'entretien d'un réseau d'arrosage.
	1	Salle équipée d'autant de tables et de chaises que de candidats, ainsi que de tables en nombre suffisant pour disposer les échantillons du questionnaire professionnel.	16	Pour le questionnaire professionnel
Machines	1	Bétonnière	16	Sans objet
	1	Débroussailluse	4	Prévoir des harnais adaptés à tous les candidats.
	1	Elagueuse sur perche	8	Sans objet
	1	Motoculteur ou motobineuse	4	Sans objet
	1	Tondeuse autotractée.	4	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	30/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Tronçonneuse polyvalente	16	Il est préconisé de tenir prête une deuxième tronçonneuse en cas de panne.
	1	Taille-haie	4	Sans objet
	1	Souffleur de feuilles	8	Sans objet
Outils / Outillages	1	Echenilloir télescopique	8	Sans objet
	1	Lot d'outils de maçonnerie : Pelle ronde, auge de maçon, seau de maçon, truelle de maçon, truelle langue de chat, fer à joint, éponge de maçon, maillet caoutchouc	1	Sans objet
	1	Lot d'outils de mécanique : clés, tournevis, pinces	16	Sans objet
	1	Sécateur à lame franche	1	Sans objet
	1	Lot d'outils de travail du sol : bêche, fourche bêche, binette, houe, griffe, râteau, pioche	1	Et outils similaires de travail du sol adaptés aux conditions de sol locales.
	1	Lot d'outils spécifiques aux systèmes d'arrosage	16	Sans objet
	1	Lot de matériel d'implantation : décamètre ou double décamètre, mètre ruban, règle de maçon en aluminium, équerre de maçon, niveau de maçon à bulles, cordeau de maçon, piquets métalliques et leurs bouchons de protection, massette	1	Sans objet
	1	Perceuse/visseuse électroportative	16	Sans objet
	1	Lot d'outils d'affutage manuel des outils de coupe et des chaînes de tronçonneuse	16	Sans objet
	1	Râteau scarificateur	8	Sans objet
	1	Pince de levage pour bordures	16	Sans objet
	1	Dame à main	4	Sans objet
	1	Barre à mine de 1500 à 2000 mm de long et de 20 à 30 mm de diamètre	8	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	31/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Rouleau à gazon	8	Sans objet
	1	Matériel d'arrosage manuel (arrosoir, tuyau, raccord)	16	Sans objet
	1	Lot d'outils et équipements de nettoyage d'espaces paysagers (balai de cantonnier, balai à gazon/à feuille, conteneurs ou sacs pour déchets verts)	4	Sans objet
	1	Lot d'outils de taille et de coupe : ébrancheur, cisaille à haie, scie arboricole	4	Sans objet
Équipements	1	Plate-forme individuelle roulante légère (PIRL) ou échafaudage roulant d'espaces verts	16	Hauteur de travail au moins jusqu'à 2,50 m
	1	Brouette de 80 à 120L	1	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Casque anti-bruit ou bouchons d'oreille	1	Peut être remplacée par le casque forestier avec écran de protection faciale et protections auditives.
	1	Pantalon de protection anti-coupures à la norme EN 381-5	16	Prévoir un pantalon par taille en fonction des candidats. Porté par-dessus le pantalon de travail.
	1	Visière de protection faciale	4	Peut être remplacée par le casque forestier avec écran de protection faciale et protection auditive. Désinfectée entre chaque candidat.
	16	Cônes de chantier	16	Sans objet
	2	Barrières de protection	16	Sans objet
	1	Casque de chantier à la norme EN 397	1	Sans objet
	1	Spray désinfectant pour vêtements de protection et casques de sécurité	16	Sans objet
	1	Casque forestier avec écran de protection faciale et protection auditive aux normes EN 397, EN 1731 et EN 352-3	4	Pour les phases 2 et 3 de la mise en situation professionnelle. Désinfecté entre chaque candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	32/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Veste de protection anti-coupures à la norme EN 381-11	16	Sans objet
	1	Paire de sous-gants d'hygiène à usage unique	1	Sans objet
	1	Paire de gants de protection anti-coupures à la norme EN 381-7	16	Prévoir une paire par taille en fonction des candidats. Portée par-dessus les sous-gants d'hygiène.
	1	Paire de surchaussures étanches jetable	1	Portée à l'intérieur des chaussures de sécurité anticoupure.
	1	Paire de chaussures ou bottes de sécurité anticoupure à la norme EN 17249	16	Prévoir une paire par pointure en fonction des candidats. Désinfectée entre chaque candidat. Le candidat peut conserver ses propres chaussures de sécurité si elles sont à la norme indiquée.
	1	Bobine de ruban de signalisation	16	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Une collection de 200 végétaux dont les espèces correspondent à celles listées par le centre organisateur.	16	Pour le questionnaire professionnel de reconnaissance des végétaux.
	1	Une collection de 30 adventices, parasites et maladies des végétaux dont les espèces correspondent à celles listées par le centre organisateur.	16	Pour le questionnaire professionnel de reconnaissance des bioagresseurs.
	1	Arbre tige	1	Conditionnement suivant l'espèce et la saison
	1	Lot de 5 à 9 arbustes	1	Conditionnement suivant l'espèce et la saison
	1	Lot de 20 à 30 annuelles, bisannuelles et vivaces	1	Conditionnées en godet
	1	Lot d'engrais et amendements organiques et minéraux	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	33/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Bobine de fil galvanisé de 30 m de long et de diamètre 2 mm maximum	8	Sans objet
	1	Rouleau de toile de paillage organique et ses agrafes de fixation	16	Sans objet
	1	Lot de paillage organique type bois raméal fragmenté	16	Sans objet
	1	Lot de terreau de plantation	16	Sans objet
	1	Lot de tuteurs, planchettes et liens de tuteurage adaptés au gabarit des arbres tige	16	Sans objet
	1	Liants : ciment et chaux	16	Pour bétons et mortiers
	1	Granulats : grave, gravier, sable à maçonner, mélange pour bétons	16	Grave concassée 0/20 à 0/31,5 ou similaire
	1	Lot de dalles régulières et irrégulières en matériaux divers (pierre naturelle, béton)	16	Sans objet
	1	Lot de pavés réguliers et de pavés autobloquants en matériaux divers (pierre naturelle, béton)	16	Sans objet
	1	Lot de bordures de parcs et jardins type P1, P2 ou P3 ou lot de bordurettes ou de bordures souples	16	Sans objet
	1	Rouleau de géotextile anti-contaminant	16	Sans objet
	1	Pièce de bois cylindriques, troncs ou branches d'environ 1 m de long et 15 cm à 30 cm de diamètre pour tronçonnage	1	Sans objet
	1	Carburant pour moteur 4 temps	16	Sans objet
	1	Huile pour moteur 4 temps	16	Sans objet
	1	Huile de chaîne pour tronçonneuse	16	Sans objet
	1	Carburant pour moteur 2 temps	16	Sans objet
	1	Lot de rondins bois d'environ 1 m de long et de 10 à 15 cm de diamètre pour scellement	1	Sans objet
	1	Lot de semences à gazon	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	34/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Rond à béton Tor cranté d'environ 600 cm de long et de 6 à 10 mm de diamètre	1	Sans objet
	1	5 ml de clôture, d'une hauteur de 120 cm maximum, en lattes de bois non traité liées par torsadage de fil de fer, de type ganivelles, barrière girondine, ou matériau local similaire adapté au même usage.	16	Sans objet
	1	Bobine de fil de débroussailleuse d'un diamètre correspondant à la tête de débroussailleuse à fil	16	Sans objet
	1	Lot de 5 pieux morts (type châtaignier ou espèce locale adaptée au même usage) de 1,5 m de longueur minimum et de 8 cm à 10 cm de diamètre	1	Pour clôture en ganivelles ou barrières girondines
Documentations	1	<p>Une collection de documents iconographiques (photos, planches botaniques ou zoologiques) représentant sans ambiguïté et avec une bonne définition les 200 espèces végétales et les 30 bioagresseurs listés par le centre organisateur.</p> <p>Cette collection est rassemblée par le centre organisateur. Elle comprend au moins 3 documents iconographiques par espèce, et peut être conservée sur papier ou support numérique. Dans ce dernier cas, les documents iconographiques sélectionnés par le jury lors de la session d'examen sont imprimés sur papier pour réaliser le questionnaire professionnel.</p> <p>Cette collection n'est pas communiquée au candidat en amont de la session d'examen, afin de conserver la confidentialité des documents iconographiques utilisés lors de l'épreuve.</p>	16	Lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs, ou lorsque l'espèce est réglementée (protégée ou envahissante), le jury sélectionne, pour chaque espèce non représentée par un échantillon, un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».
	1	Notice technique des constructeurs pour les machines et matériels motorisés.	16	Sans objet
	1	Une liste, établie par le centre organisateur, de 200 espèces végétales représentatives des espèces couramment utilisées par les professionnels du paysage dans la région du centre organisateur, et dont les candidats doivent maîtriser l'identification. Les adventices des cultures ne sont pas incluses dans cette liste, mais dans celle des bioagresseurs (voir ci-dessous). Cette liste doit comprendre une proportion équilibrée entre les différentes catégories de végétaux (arbres, arbustes, plantes vivaces, annuelles, bisannuelles, etc.).	16	Lors d'une session Titre, le jury sélectionne sur la liste complète 40 espèces. Lors d'une session CCP « Entretien un espace paysager », il sélectionne 20 espèces sur la sous-liste 1, et lors d'une session

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	35/42

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		<p>Cette liste est composée en quatre colonnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La colonne 1, intitulée « Genre », mentionne le nom de genre des espèces listées ; - La colonne 2, intitulée « Espèce », mentionne le nom d'espèce des espèces listées ; - La colonne 3, intitulée « Cultivar ou variété » mentionne, le cas échéant, le nom du cultivar ou de la variété des espèces listées ; - La colonne 4, intitulée « Nom vernaculaire », mentionne le nom vernaculaire (français ou régional) des espèces listées. <p>Cette liste est divisée en 2 sous-listes équilibrées de 100 végétaux, numérotées 1 et 2. Pour la session titre le candidat est évalué sur la base de la liste complète de 200 végétaux. Pour la session CCP « Entretien un espace paysager » il est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 100 végétaux. Pour la session CCP « Végétaliser un espace paysager » il est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 100 végétaux.</p>		CCP « Végétaliser un espace paysager » il sélectionne 20 espèces sur la sous-liste 2, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».
	1	<p>Une liste, établie par le centre organisateur, de 30 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) représentatifs des bioagresseurs couramment rencontrés par les professionnels du paysage dans la région du centre organisateur, et dont les candidats doivent maîtriser l'identification. Cette liste doit comprendre une proportion équilibrée entre les maladies, parasites et adventices. Cette liste est composée d'une colonne intitulée « Nom vernaculaire » qui mentionne le nom vernaculaire (français ou régional) des bioagresseurs listés. Cette liste est divisée en 2 sous-listes, équilibrées entre maladies, parasites et adventices, de 15 bioagresseurs, numérotées 1 et 2. Pour la session titre le candidat est évalué sur la base de la liste complète de 30 bioagresseurs. Pour la session CCP « Entretien un espace paysager » il est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 15 bioagresseurs. Pour la session CCP « Végétaliser un espace paysager » il est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 15 bioagresseurs.</p>	16	Lors d'une session Titre, le jury sélectionne sur la liste complète 10 bioagresseurs. Lors d'une session CCP « Entretien un espace paysager », il sélectionne 5 espèces sur la sous-liste 1, et lors d'une session CCP « Végétaliser un espace paysager » il sélectionne 5 espèces sur la sous-liste 2, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	36/42

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Ouvrier paysagiste est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Ouvrier du paysage Arrêté du 20/09/2018		Ouvrier paysagiste Arrêté du 05/07/2023	
CCP	Entretien un espace paysager	CCP	Entretien un espace paysager
CCP	Végétaliser un espace paysager	CCP	Végétaliser un espace paysager
CCP	Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager	CCP	Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	37/42

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OP	RE	TP-00463	06	11/07/2023	27/06/2023	39/42

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

